



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0269

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan local d'urbanisme (PLU) - Documents d'urbanisme - Dépenses afférentes aux procédures courantes - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération

Rapporteur : Madame la Conseillère David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0269**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) - Documents d'urbanisme - Dépenses afférentes aux procédures courantes - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Conformément à l'article L 121-7 du code de l'urbanisme, les dépenses entraînées par les études et l'établissement des documents d'urbanisme de la Métropole de Lyon sont inscrites en section d'investissement de son budget.

Le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a décidé l'individualisation d'une autorisation de programme spécifique de 4 M€ nécessaire à la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU), au regard de l'ampleur de cette procédure.

Or, le PLU actuellement opposable doit pouvoir continuer à évoluer, afin de prendre en compte des projets ou des décisions qui ne peuvent attendre l'approbation de la révision générale du PLU prévue fin 2017, par l'intermédiaire de procédures courantes (modifications, modifications simplifiées, révisions partielles, mises à jour et mises en compatibilité).

Ainsi, en 2015, la procédure de modification n° 11 et deux mises à jour du PLU sont d'ores et déjà prévues.

De plus, des procédures concernant la préservation de secteurs à forts enjeux de patrimoine, comme les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sont aussi de la compétence de la Métropole de Lyon. Il est ainsi nécessaire de poursuivre la procédure de révision de l'AVAP des pentes de la Croix-Rousse initiée en 2014 et de lancer celle d'Albigny sur Saône-Neuville sur Saône.

Ces diverses procédures entraînent, en tant que de besoins, des frais d'études, de reproductions de documents, de communication, d'enquête publique et d'affichage.

Le montant des dépenses pour les années 2015 et 2016 peut être évalué à 300 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve les dépenses afférentes aux procédures courantes du plan local d'urbanisme (PLU) et des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), ainsi qu'aux études annexes pour les années 2015 et 2016, estimées à 300 000 €.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 300 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 € en 2015,
- 250 000 € en 2016,

sur l'opération n° OP28O4712.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.